

MOND'ARVERNE COMMUNAUTE
Monsieur Pascal PIGOT
Président
ZA Le Pra de Serre
63960 VEYRE-MONTON

Clermont-Ferrand, le 25 mars 2019

Objet : PLU de Vic-le-Comte – Modification simplifiée n°1 - avis de la CCI du Puy-de-Dôme

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu le 26 février 2019 votre courrier daté du 21 février 2019 concernant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Vic-le-Comte relative aux règles d'implantation du bâti par rapport aux limites séparatives en zones classées Ug et AUg.

A ce titre, vous sollicitez l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme en tant que personne publique associée sur la présente modification simplifiée n°1.

Lors de l'examen attentif du présent dossier, nous avons bien noté que cette modification n°1 va permettre de favoriser l'urbanisation des zones classées Ug (zone principalement destinée à la construction d'habitations mais avec fonctions diversifiées : commerces, équipements, services, artisanat, activités économiques, tertiaires, etc) et AUg (zone à urbaniser destinée à la construction d'habitations) pour que « les constructions puissent être édifiées en jouxtant une ou plusieurs limites séparatives » de propriété.

Aussi, nous vous informons que la Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme émet un avis favorable à la modification simplifiée n° 1 du PLU de Vic-le-Comte.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Bien cordialement

Le Président,



Claude BARBIN.